

Séance du 26/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 OCT. 2023

ID : 077-247700701-20231026-2023_115_01-DE

Date de la convocation

20/10/2023

Date de l'affichage

20/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à La Chapelle Gauthier, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Christophe MARTINET, Francis OUDOT, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absents excusés représentés

Didier BALDY par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sébastien DROMIGNY par Marcel FONTELLIO, Brigitte JACQUEMOT par Davy BRUN, Nolwenn LE BOUTER par Stéphanie SCHUT, Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Édith LION par Alban LANSELLE, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Nadia MEDJANI par Charlie GABILLON, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Sylvie PROCHILLO par Jean-Yves RAVENNE, Alain THIBAUD par Jean-Sébastien SGARD, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absents

Sylvain CLÉRIN, Aymeric DUROX, Farid MÉBARKI, Pierre PERRET, Aurélie POLESE.

44 conseillers communautaires en exercice : 26 présents, 13 représentés et 5 absents à la séance.

Madame Charlie GABILLON est nommée secrétaire de séance.

Séance du 26/10/2023

2023/115-01 – OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal établi,

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire, qui s'est tenue le 28 septembre 2023, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Brigitte JACQUEMOT,

Il convient que les membres du Conseil communautaire le valident ou demandent à le modifier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 28 septembre 2023.

ARTICLE DEUX :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 octobre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 30/10/2023

Publié le 31 OCT. 2023

ID : 077-247700701-20231026-2023_115_01-DE